

## L'infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD)

Le RSD est un corpus de règles relatives aux locaux d'habitation et assimilés. Il permet d'identifier les désordres constituant des infractions. Ces dernières relèvent de la compétence du maire, en vertu de ses pouvoirs de police spéciale. Il intervient notamment dans le repérage, la qualification et le traitement de certaines situations contraires au RSD.

### Les désordres les plus fréquemment rencontrés et relevant du RSD :

- **Un manque de ventilation dans les pièces :**
  - Ventilation statique: pas de gaines verticales de ventilation (dans les pièces d'eau), pas de grilles de ventilations aux fenêtres.
  - Pas de VMC dans les logements : manque d'amenées d'air neuf, ou manque d'extraction de l'air dans les pièces telles que cuisine, salle d'eau ou WC.
- **Humidité :**
  - Traces d'humidité, condensation, infiltration, manque de ventilation.
  - Infiltrations d'eau (dues par exemple à une mauvaise couverture du toit).
- **Entretien des bâtiments et abords :**
  - Problèmes de mauvais raccordements d'eaux usées ou assainissement autonome.
  - Présence de nuisibles (insectes par exemple).
  - Mauvaise fixation d'appareils électriques de chauffage.
  - Fuites d'eau.
  - Menuiseries délabrées.
- **Dangers divers:**
  - Fenêtres non munies de protections anti-chutes ou manque de rambardes protectrices pour un escalier, mezzanine.
  - Présence d'un dépôt de débris, épaves.

Infiltrations d'eau et d'air par l'absence de cache moineaux



Moisissures dues à une infiltration d'eau



Absence de garde corps à la fenêtre

